



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 À 18H00,**

**Au siège de GRAND LAC**

**Présents :**

AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Thibaut GUIGUE	
AIX-LES-BAINS	Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Nicolas MERCAT	
BRISON-SAINT-INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Bruno MORIN	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Danièle BEAUX-SPEYSER	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Louis ALLARD
GRESY-SUR-AIX	Florian MAITRE	
MERY	Nathalie FONTAINE	
MOTZ	Daniel CLERC	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Gérard DILLENSCHNEIDER	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Brigitte TOUGNE-PICAZO	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

**Absents excusés :**

CHANAZ	Yves HUSSON
CONJUX	Claude SAVIGNAC
LE BOURGET DU LAC	Edouard SIMONIAN
LE MONTCEL	Antoine HUYNH
MOUXY	Laurent FILIPPI
PUGNY-CHATENOD	Bruno CROUZEVIALLE

**Autres présents non votants :**

Olivier BERLIOUX	Directeur de cabinet
Laurent LAVAISIERE	Directeur général Adjoint des services
Amandine HUGOT	Directrice générale adjointe des services
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées
Eline QUAY-THEVENON	Assistante du service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 30 août 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 18 projets de délibérations. Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 26 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois dès lors que celle-ci est exécutoire. Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 3      Année : 2022  
Exécutoire le : 15 SEP. 2022  
Publiée le : 15 SEP. 2022  
Visée le : 15 SEP. 2022

### MARCHES PUBLICS

#### Marché n°2022-32 :

### Aménagement d'une voie douce sur les communes de Viviers-du-Lac et de Voglans dans le cadre du projet d'aménagement du sud du lac Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac mène actuellement un projet ambitieux d'aménagement de mobilité douce sur le secteur sud du lac sur les communes de Viviers-du-Lac et de Voglans (projet « aménagement sud du lac »). L'objectif est de créer des liaisons douces entre les Parcs d'Activités d'Hexapole et de Technolac, mais également d'améliorer les services pour les usagers. Ce programme est inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement pour un montant de 1 600 000 € TTC.

L'action en cours consiste à réaliser une voie douce entre le nouveau passage inférieur SNCF (Mont Hymette) sur la RD 17b au Viviers-du-Lac et le giratoire de l'aéroport à Voglans en passant par le secteur des Mottets.

La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée au bureau d'études BARON Ingénierie.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants : 60 % prix et 40 % valeur technique.

La consultation lancée en juillet 2022 concernant les travaux a été attribuée par la Commission des Procédures Adaptées le 30 août 2022. Il est ainsi proposé d'attribuer le marché au groupement d'entreprises EIFFAGE (mandataire) /FONTAINE/MAURO pour un montant global de 1 079 808.91 € HT, avec le détail suivant :

- Tranche ferme (aménagement du secteur Mont Hymette au carrefour giratoire des Mottets) : montant global de 473 834.38 € HT (Estimation : 435 000.00 € HT),
- Tranche optionnelle 1 (aménagement du secteur carrefour giratoire des Mottets au carrefour giratoire de l'aéroport) : montant global de 545 453.95 € HT (Estimation : 577 000.00 € HT),
- Tranche optionnelle 2 (Passage vers Voglans) : montant global de 60 520.58 € HT (Estimation : 58 000.00 € HT).

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section d'investissement au programme 155-14.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Aix-les-Bains, le 6 septembre 2022

Le Président,  
Renauld BERETTI



- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Marché n.2022-32 : Aménagement d'une voie douce sur les communes de Viviers-du-Lac et de Voglans dans le cadre du projet d'aménagement du sud du lac - Attribution

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/09/2022

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/09/2022

---

**Numéro de l'acte :** d4275 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20220906-d4275-DE

---

**Date de décision :** 06/09/2022

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)